

Budget rectificatif 1/2018: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce, à l'Espagne, à la France et au Portugal

2018/2030(BUD) - 30/05/2018 - Acte final

OBJECTIF: adoption définitive du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2018 : mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce, à l'Espagne, à la France et au Portugal.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2018/1024 du budget rectificatif n°1 de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

CONTENU: le Parlement a constaté que le budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2018 était définitivement adopté.

Le budget rectificatif vise à **financer la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 97.646.105 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en vue de fournir une aide financière à la Grèce, à l'Espagne, à la France et au Portugal en réponse aux catastrophes naturelles qui ont frappé ces pays en 2017.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant des répercussions graves sur les conditions de vie, l'environnement naturel ou l'économie).